

DEC132879DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Ramonet et à Mme Karine Le Corre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC101440INSU du 13 avril 2010 approuvant la création de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ » dont la directrice est Mme Sophie Godin-Beekmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Michel Ramonet, Directeur adjoint Observation, et à Mme Karine Le Corre, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC122173DR05 du 23 juillet 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité
Sophie Godin-Beekmann

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012